



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Politique a l'egard des retraites

Question écrite n° 11125

#### Texte de la question

M Arthur Paecht attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur le fait que la mission de consultation des partenaires sociaux sur l'avenir de la protection sociale, qu'il a confiee a M Dupeyroux, a d'autant plus de chance de parvenir a des resultats concrets qu'elle degagera un plus large consensus. Aussi lui demande-t-il s'il n'estime pas regrettable que des associations qui, telle l'Union francaise des retraites, avaient apporte leur contribution aux etats generaux de la securite sociale semblent devoir etre exclues des discussions destinees a determiner les modalites de sauvegarde de l'assurance vieillesse.

#### Texte de la réponse

Reponse. - L'avenir de la protection sociale - et notamment celui des regimes de retraite - fait actuellement l'objet d'une mission de concertation confiee a M Jean-Jacques Dupeyroux. A ce stade, seules les organisations syndicales et professionnelles participent a cette concertation. Toutefois, la concertation pourra naturellement etre elargie a d'autres partenaires, notamment quand M Dupeyroux abordera le theme relatif a l'avenir des regimes d'assurance vieillesse.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Paecht Arthur](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11125

**Rubrique :** Retraites : generalites

**Ministère interrogé :** solidarite, de la sante et de la protection sociale

**Ministère attributaire :** solidarite, de la sante et de la protection sociale

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 mars 1989, page 1443